



## AVIS DE CONVOCATION

**L'assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes de Larouche se tiendra le jeudi 11 avril 2019 à 19h à la Maison des jeunes de Larouche, 709, rue Gauthier, Larouche, G0W 1Z0.**

Sont invités à l'assemblée et considérés comme des membres ayant droit de vote :

- les jeunes fréquentant la Maison des jeunes ;
- les travailleurs employés par la Maison des jeunes ;
- les adultes résidants ou actifs dans la municipalité de Larouche et acceptant les buts et principes de fonctionnement de la Maison des jeunes (incluant les parents des jeunes fréquentant l'établissement).

Le conseil d'administration est formé de six (6) administrateurs provenant de la communauté et élus parmi les membres adultes présents à l'assemblée. Cette année, quatre (4) des six (6) postes d'administrateur seront soumis aux élections dont trois (3) postes pour un mandat de deux (2) ans et un (1) poste pour un mandat d'un (1) an. Deux (2) représentants des jeunes et un (1) représentant de l'équipe de travail seront ensuite nommés pour compléter le conseil d'administration. Aucun changement n'a été apporté aux statuts et règlements depuis l'assemblée générale de constitution. Les statuts et règlements sont disponibles pour consultation à <http://villedelarouche.qc.ca/>

### Ordre du jour

- Mot de bienvenue;
- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- Lecture et adoption du procès-verbal du 26 avril 2018;
- Présentation du rapport d'activités;
- Présentation du bilan financier;
- Présentation et adoption des prévisions budgétaires;
- Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
- Élection des administrateurs;
- Parole aux membres;
- Levée de la réunion.

En espérant vous rencontrer prochainement et collaborer avec vous pour le bien-être des jeunes de notre municipalité.

Maxime Larouche, secrétaire-trésorier.

Donné à Larouche, le 15 mars 2019.